



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire
Du samedi 20 septembre 2025 à 12h00

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt septembre à 12h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 16 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, M. ESTERELLAS Philippe Mme LABARRE Jacqueline, Mme SEIGNOL Michelle, M. RIMBAUD Didier, Mme FERRON Céline, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud.

Étaient absents avec pouvoir :

Mme CAILLE-PRADELLE Nadège donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.

M. RACAUD Julien donne pouvoir à M. CAGNON Olivier.

Mme CARNET Gaëlle donne pouvoir à Mme FOURNET Marie-Hélène.

Étaient absents :

Mme TINDILLIER Béatrice et M. LEFAURE Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux au gymnase
2. Décision Modificative n°3 du Budget principal

QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux au gymnase

Présentation d'Olivier CAGNON

Par délibération en date du 26 mai 2025, le Conseil Municipal a validé la réalisation de travaux au gymnase et autoriser la consultation des entreprises pour affiner le coût de ce projet.

Par délibération en date du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal a validé des devis pour des travaux urgents sur le sol et au niveau de l'électricité.

Suite au démarrage des travaux du sol, ces derniers doivent être adaptés.

Le Conseil Municipal :

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Nature	Montant	Type de sub (+ taux)	Montant
Réfection sol	64 740,00 €	Département de la Creuse (20%)	22 837,83 €
Coloration sol, traçage et protection	31 528,73 €	Agence Nationale du Sport (50%)	57 094,57 €
Electricité	17 920,40 €	Autofinancement de la commune (30%)	34 256,74 €
TOTAL	114 189,13 €	TOTAL	114 189,13 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	14	14	0	3

Abstentions : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud

2. Décision Modificative n°3 du Budget Principal

Présentation de Dominique VANONI

En raison de l'ajustement des travaux pour le gymnase vu précédemment par rapport à ce qui a été voté lors du Conseil Municipal du 8 septembre, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

Article	Budget avant DM	DM3	Budget après DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT/ Dépenses – Diminution de crédits			
Article 615221 – Entretien et réparations de bâtiments publics	100 000,00 €	- 50 000,00 €	50 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT/ Dépenses – Augmentation de crédits			
Article 023 - Virement à la section d'investissement	94 146,34 €	+ 50 000,00 €	144 146,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT / Dépenses – Augmentation de crédits			
Article 231 – Opération 297 (gymnase)	90 000,00 €	+ 50 000,00 €	140 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT / Recettes – Augmentation de crédits			
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	94 146,34 €	+ 50 000,00 €	144 146,34 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	14	14	0	3

Abstentions : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.